

Les Chinois sont de plus en plus présents sur le continent africain. Leur engagement est multiforme (achat de concessions pétrolières ou de terres, amélioration d'infrastructures de base, etc.) et soulève de nombreuses questions et controverses dans le chef des observateurs internationaux ^[1]A ce sujet, voir par exemple : CETRI, La Chine en Afrique. Menace ou opportunités de développement ?, Editions Syllepse, 2011.. En République Démocratique du Congo, le secteur minier est particulièrement investi par les entreprises chinoises qui, après négociation avec l'Etat congolais et achat des concessions, développent leurs activités en s'appuyant, souvent à moindre coût, sur la main d'œuvre locale (quand elle n'est pas chinoise).

Au-delà de considérations d'ordre économique, nous nous pencherons ici sur le vécu des travailleurs congolais, en nous basant sur la rencontre avec des acteurs de terrain dans la région de Lubumbashi. Quelles sont les conditions de travail dans les mines artisanales ? ^[2] Le secteur artisanal désigne les carrières dont l'extraction est réalisée par des creuseurs individuels. Existe-t-il des différences entre les mines légales et illégales ? La présence chinoise permet-elle une amélioration de la situation? Cette analyse ancrée dans la réalité du terrain nous permettra également d'identifier quelques premières pistes d'actions qui pourraient être mises en place afin d'orienter le secteur vers un environnement de travail plus respectueux des travailleurs. Contexte au sein des filières légales et illégales En préambule, pour comprendre pourquoi tant de creuseurs congolais travaillent aujourd'hui dans les mines artisanales et pourquoi elles sont reconnues comme faisant partie d'un secteur à part entière, il faut remonter à la grave récession économique qui toucha le pays à partir de 1975. Les entreprises minières déclinèrent alors progressivement et le secteur industriel licencia massivement ses travailleurs. En 1982, Mobutu dut prendre la décision de libéraliser le secteur minier artisanal afin de contenir le mécontentement de la population, dont une partie importante travaillait auparavant dans ces grandes entreprises minières industrielles et se trouvait donc sans emploi. Les travailleurs purent de cette façon se tourner vers le secteur artisanal. Aujourd'hui, au sein de ce secteur artisanal, filières légales et illégales coexistent sur le terrain. Mais si les mauvaises conditions de travail sont évidemment l'un des problèmes centraux soulevé par les acteurs de terrain, y a-t-il une différence pour les travailleurs entre les carrières de ces deux filières, dans notre zone d'étude autour de Lubumbashi? Les carrières illégales sont le plus souvent d'anciennes carrières de la Gécamines ^[3]La Société Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), est une société d'Etat gérant une grande partie des exploitations minières de la province du Katanga. Elle a constitué ... Continuer la lecture que l'Etat n'a pas encore octroyées à des entreprises. Elles sont donc dans un flou juridique et administratif, laissant la part belle aux creuseurs à la recherche d'un bon filon mais aussi à une éventuelle exploitation de ces mêmes travailleurs. Ils n'y dépendent en principe de personne car les mines ne sont pas

véritablement contrôlées, sinon par quelques gardes qui en interdisent l'accès mais se laissent aisément corrompre par ceux souhaitant y pénétrer. Ces travailleurs revendent ensuite le minerai aux entreprises présentes sur place, dans notre cas aux entreprises chinoises. Puisque, par définition, les travailleurs n'y sont protégés par aucun organisme officiel et ne sont sous la houlette d'aucune loi, on ne compte plus les rapports mentionnant les accidents au sein de ces carrières illégales. Et pourtant, malgré les accidents ayant lieu chaque année dans ces gisements, les creuseurs n'ont d'autre choix que de continuer leur activité car les emplois sont rares. Le cas de Thierry, 25 ans, en est une bonne illustration. Ce jeune creuseur vit avec sa femme et son fils dans le quartier pauvre où se retrouvent beaucoup de creuseurs en raison du niveau de leur revenu. Thierry ne bénéficie d'aucune protection. Il revend ensuite ses marchandises dans des comptoirs chinois ^[4]Un comptoir de négociation est un lieu où les creuseurs viennent vendre les minerais récoltés auprès d'acheteurs. C'est à cet endroit que la teneur du minerai est mesurée afin de fixer le ... Continuer la lecture, où on ne lui demande jamais d'informations quant au minerai, comme par exemple sa provenance. Thierry ne semble néanmoins pas choqué à l'idée que les Chinois n'exigent pas de précision quant aux matières qu'ils achètent ni ne s'intéressent le moins du monde aux conditions de travail déplorables dans lesquelles l'extraction a lieu. Il fait partie de cette catégorie des travailleurs résignés et conscients que trouver un travail ailleurs serait difficile. Le cas de Thierry est symptomatique de ce qui se passe au sein des carrières illégales : gravitant dans un flou juridique, les travailleurs ne peuvent rien réclamer, ni statut, ni protection. Dans les carrières artisanales légales, la situation est pourtant rarement meilleure. Si des coopératives ont vu le jour afin d'encadrer le travail des ouvriers et donc, potentiellement, d'en améliorer les conditions, elles ne disposent pas d'assez de moyens pour jouer leur rôle pleinement. Ces coopératives se voient alors contraintes de conclure des partenariats avec les entreprises privées auxquelles elles vendent le minerai. Ces accords portent par exemple sur la mise à disposition du matériel nécessaire ^[5]Par exemple, des machines spécifiques sont nécessaires pour le «
découverteur » des mines, à savoir le retrait de la couche supérieure du gisement qui permet de pouvoir travailler dans une ... Continuer la lecture à une bonne exploitation des ressources minières mais prévoient également une protection accrue des travailleurs. On constate toutefois que, en cas d'accident par exemple, les entreprises refusent le plus souvent de prendre en charge les frais de santé des creuseurs, violant par là les termes des contrats. Les représentants des coopératives rencontrés identifient une raison simple à ce comportement : les entreprises sont uniquement intéressées par la récolte du minerai. Du côté des travailleurs Le ton des discours des représentants des coopératives face à cette situation est globalement révolté. En effet, si certains creuseurs voient, même de manière minime, leurs conditions s'améliorer grâce à ce genre de partenariat entre coopératives et entreprises privées, ils pointent du doigt les entreprises chinoises qui restent récalcitrantes

face aux volets « sociaux » des projets. « Ils ne sont pas dans la logique d'investissement, le bien-être des Congolais n'est pas leur souci. Par exemple, leurs dépôts sont en bâche, pas en dur, ils restent quelques années et puis ils partent » ^[6] Propos recueillis auprès de la coopérative COMAKAT en mars 2012.. Ce témoignage cristallise le problème pour beaucoup de congolais. Non seulement les entreprises ne respectent pas les travailleurs en leur imposant de mauvaises conditions de travail mais de plus, elles ne participent pas à l'amélioration des conditions de vie de la population en investissant dans le pays. Le minerai récolté est directement acheminé vers la Chine, ce n'est donc plus une logique de donnant-donnant mais de donnant-prenant. Par ailleurs, même les contrats que les Chinois ont signés avec l'Etat congolais, dont les clauses stipulent que les Chinois doivent construire des écoles, dispensaires, routes etc. en contrepartie de concessions minières, ne sont le plus souvent pas respectés. Ils font donc le choix d'exploiter au maximum les ressources naturelles des concessions obtenues sans pour autant respecter la contrepartie d'investissements dans le pays. Les Congolais voient d'un mauvais œil que le minerai soit extrait de leur terre et parte ensuite dans un autre pays alors qu'eux-mêmes n'en retirent aucun bénéfice. Ils se sentent dépossédés de leurs richesses naturelles. La présence chinoise leur procure du travail mais à quel prix ? Le malaise est palpable au sein de la classe ouvrière mais celle-ci se sent désarmée face à une telle puissance économique. De plus, on constate que la corruption endémique est encouragée et vient fausser les processus de revendication des creuseurs, ce qui les fait progressivement perdre leur confiance en tout organe officiel, y compris ceux de protection des travailleurs. Quelles pistes pour en sortir ? La façon dont un patron traite ses employés dans le cadre du travail est souvent symptomatique de la manière dont il les considère. Il faut toutefois également prendre en compte le fait que la culture du travail chinoise diffère fortement de celle des Congolais. Ainsi, par exemple, les chefs d'entreprises chinois estimeront-ils normal de faire passer le bien-être de l'entreprise avant celui des travailleurs. Sans doute n'est-il alors pas tout à fait erroné d'avancer que les Chinois voient les Congolais comme de petites fourmis ouvrières au service de la prospérité de leurs entreprises... Pour tenter d'atténuer le malaise ressenti par la population et plus particulièrement chez les creuseurs, une meilleure collaboration entre les acteurs présents sur le terrain est préconisée. En effet, les coopératives et les syndicats tentent de prendre leur place dans le combat pour l'évolution des protections sociales mais n'ont malheureusement que peu de moyens d'action. Ils ne font souvent pas le poids, ne serait-ce que juridiquement, face aux grandes entreprises soutenues par l'Etat. Le rôle des acteurs extérieurs pourrait dès lors consister à aider les organismes de protection des travailleurs à inspirer de nouveau la confiance aux travailleurs et amorcer un dialogue entre ces organismes et le milieu économique. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'impliquent certaines organisations non gouvernementales, tels que les partenaires de Solidarité Mondiale sur le terrain. Car au final, regrouper tous les acteurs sociaux afin de présenter un

front uni dans les négociations est un moyen efficace de souder un tissu d'actions au sein de la population. *Marie-France Bock et Laure Malchair*

Documents joints

[Sentiment d'injustice au cœur des mines artisanales chinoises en RDC](#)

Notes

Notes

- ↑ 1 A ce sujet, voir par exemple : CETRI, *La Chine en Afrique. Menace ou opportunités de développement ?*, Editions Syllepse, 2011.
- ↑ 2 Le secteur artisanal désigne les carrières dont l'extraction est réalisée par des creuseurs individuels.
La Société Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), est une société d'État
- ↑ 3 gérant une grande partie des exploitations minières de la province du Katanga. Elle a constitué pendant longtemps l'épine dorsale de l'économie congolaise.
Un comptoir de négociation est un lieu où les creuseurs viennent vendre les minerais récoltés auprès d'acheteurs. C'est à cet endroit que la teneur du minerai est mesurée
- ↑ 4 afin de fixer le prix d'achat. Ces comptoirs sont majoritairement détenus par des Chinois.
Par exemple, des machines spécifiques sont nécessaires pour le « découverte » des
- ↑ 5 mines, à savoir le retrait de la couche supérieure du gisement qui permet de pouvoir travailler dans une mine à ciel ouvert et non dans des galeries.
- ↑ 6 Propos recueillis auprès de la coopérative COMAKAT en mars 2012.